

Décision

Générale

colonial

Décision n° 923 portant inscription au tableau d'avancement et promotion à compter du 1er juillet 1953 des agents des cadres locaux de la C.F.S.

n° 923

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 juillet 1953
Numéro JO n° 10 du 01/08/1953	Date du numéro 1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement, à la date du 1er juillet 1953, les agents des cadres locaux de la Côte Française des Somalis ci-dessous désignés : Cadre des plantons : MM. Dirieh Mohamed, Gouvernement, pour le 12e échelon. Djama Mahmoud, Gouvernement, pour le 12e échelon. Djajma Roble, Cercle de Djibouti, pour le 11e échelon. Mohamed Aouad, Cercle de Djibouti, pour le 10e échelon. Aden Samatar, Gouvernement, pour le 10e échelon. Abdi Gouled, Enseignement, pour le 10e échelon. Kamel Mohamed, Secrétariat général, pour le 10e échelon. Omar Ahmed, Météo, pour le 9e échelon. Saleh Ali, Météo, pour le 8e échelon. Idriss Barre, Secrétariat général, pour le 8e échelon. Mohamed Djama, Secrétariat général, pour le 7e échelon. Youssouf Ahmed, Gouvernement, pour le 6e échelon. Abdallah Cherif, Finances, pour le 6e échelon. Mohamed Abdillahi, P.T.T., pour le 6e échelon. Dougsie Bille, Sûreté, pour le 5e échelon. Cadre des commis administratifs et des interprètes: MM. Abdou Mohamed Bourhan. Cercle Djibouti, pour le 19e éch. Djajma Ahmed. Cercle Ali-Sabieh, pour le 14e échelon. Cadre technique : MM. Abdi Dembil. PTT. pour le 20e échelon. Mansour Nasser, Travaux publics, pour le 19e échelon. Ibrahim Hassan, P.T.T., pour le 14e échelon. Ahmed Abdou, Service de l'Information, pour le 14e échelon. Mahmoud Ali, P.T.T., pour le 12e échelon. Aboubaker Ahmed, Travaux publics, pour le 11e échelon. . Bourale Omar, Travaux publics, pour le 11e échelon. Ibrahim Houmad, Travaux publics, pour le 10e échelon. Dirir Abane, Travaux publics, pour le 9e échelon. Mohamed Bourhan, Travaux publics, pour le 9e échelon. Ibrahim Houssein, Travaux publics, pour le 9e échelon. Daher Had, Travaux publics, pour le 7e échelon. Mahmoud Aballah, Secrétariat général, pour le 7e échelon. Cadre des chauffeurs : M. Abbas Noba, Cercle de Tadjourah, pour le 14e échelon. Cadre des agents actifs : M. Assamo Mohamed, Sûreté générale, pour le 10e échelon. Cadre sanitaire : MM. Ahmed Moussa. Hôpital de Djibouti, pour le 15e échelon. Ahmed Ali, Dispensaire de Tadjourah, pour le 13e échelon. Ahmed Mohamed II, Dispensaire Tadjourah, pour le 12e éch. Ibrahim Ahmed, Hôpital de Djibouti, pour le 11e échelon. Fathma Ibrahim, Hôpital de Djibouti, pour le 11e échelon. Fathma Aicha Ahmed, Hôpital de Djibouti, pour le 11e éch Ali Hassan, Hôpital de Djibouti, pour le 10e échelon. Cadre des moniteurs M. Omar Farah. Cercle d'Ali-Sabieh, pour le 11e échelon. Pour compter du 1er octobre 1953 Cadre des agents actifs : M. Ali Mead dit Dahren. Sûreté générale, pour le 14° échelon. Sont bromus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1' juillet 1953, les agents des cadres locaux ci-après désignés : Cadre des plantons : MM. Dirieh Mohamed, Gouvernement, au 12° éch. (R.S.M. épuisé). Djama Mahmoud, Gouvernement, au 12e éch. (R.S.M. épuisé). Djama Roble, Cercle de Djibouti, au 11e échelon. Mohamed Aouad, Cercle de Djibouti, au 10e échelon. Aden Samatar, Gouvernement, au 10e échelon. Abdi Gouled, Enseignement, au 10e échelon. Kamel Mohamed, Secrétariat général, au 10e échelon. Omar Ahmed, Météo, au 9e échelon. Saleh Ali, Météo, au 8e échelon. Idriss Barre, Secrétariat general, au 8e échelon. Mohamed Djama, Secrétariat général, au 7e échelon. Youssouf Ahmed, Gouvernement, au 6e échelon. Abdallah Cherif, Finances, au 6e échelon. Mohamed Abdillahi, P.T.T. au 6e échelon.

Dougsie Bille, Sûreté, au 5e échelon. Cadre des commis administratifs et des interprètes : MM. Abdou Mohamed Bourhan, Cercle de Djibouti, au 19e échel. Djama Ahmed, Cercle d'Ali-Sabieh, au 14e échelon. Cadre technique : MM. Abdi Dembil. PTT. au 20e échelon. Mansour Nasser, Travaux publics, au 19e échelon. Ibrahim Hassan, P.T.T., au 14e échelon. Ahmed Abdou, Service de l'Information, au 14e échelon. Mahmoud Ali, P.T.T., au 12e échelon. Aboubaker Ahmed, Travaux publics, au 11e échelon. Bourale Omar, Travaux publics, au 11e échelon. « NS Ibrahim Houmad, Travaux publics, au 10e échelon. Dirir Abane, Travaux publics, au 9e échelon. Mohamed Bourhan, Travaux publics, au 9e échelon. Ibrahim Houssein, Travaux publics, au 9e échelon. Daher Had, Travaux publics, au 7e échelon. Mahmoud Abdallah, Secrétariat général, au 7e échelon. Cadre des chauffeurs M. Abbas Noba, Cercle de Tadjourah, au 14e échelon. Cadre des agents actifs M. Assamo Mohamed, Sûreté générale, au 10e échelon. Cadre sanitaire : MM. Ahmed Moussa, Hôpital de Djibouti, au 15e échelon. Ahmed Ali, Dispensaire de Tadjourah, au 13e échelon. Ahmed Mohamed II, Dispensaire de Tadjourah, au 12e éch. Ibrahim Ahmed, Hôpital de Djibouti, au 11e échelon. Fahma Ibrahim, Hôpital de Djibouti, au 11e échelon. Fathma Aicha Ahmed, Hôpital de Djibouti, au 11e échelon. Ali Hassan, Hôpital de Djibouti, au 10e échelon. Cadre des moniteurs: M. Omar Farah. Cercle d'Ali-Sabieh, au 11e échelon. Pour compter du 1er octobre 1953 Cadre des agents actifs : M. Ali Mead dit Daen, Sûreté générale, au 14e échelon.